

Décision n° 2026-16 du 20 mars 2026  
donnant délégation de signature du directeur de la direction territoriale Occitanie à des agents placés  
sous son autorité

**Le directeur de la direction territoriale Occitanie,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-62 du 7 juillet 2021 donnant délégation de pouvoir en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2025-74 du 5 novembre 2025 portant organisation du Cerema ;

**décide**

**Chapitre I : Délégations du directeur de la direction territoriale Occitanie, ordonnateur secondaire**

**Article 1**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

**Article 2**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

### Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

### Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

### Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

## Chapitre II : Délégations du directeur de la direction territoriale Occitanie en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités

### Article 6

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 6 pour valider les autorisations de conduire les véhicules de service.

## Chapitre III : Dispositions finales

### Article 7

La présente décision abroge la décision n° 2025-57 du 14 octobre 2025.

### Article 8

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Toulouse, le 20/03/2026

Le directeur

Cyrille  
PORTALEZ  
23100145  
39pc

Signature  
numérique de  
Cyrille  
PORTALEZ  
2310014539pc  
Date : 2026.03.20  
19:16:12 +01'00'

Cyrille Portalez

## **Annexe 1**

- Monsieur Vincent Videau, directeur de la direction de l'administration et des finances ;
- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable de la mission subventions programmes ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Madame Houda Boughribi, gestionnaire au centre financier mutualisé de Bron, référente interne opérationnelle sur les opérations de dépenses, notamment en matière de marchés publics et d'opérations complexes (uniquement pour les actes prévus aux puces 1, 3 et 4 de l'article 1).

## **Annexe 2**

- Monsieur Pascal Sauvagnac, directeur adjoint ;
- Madame Emmanuelle Mauchretien, chef de la mission affaires générales et appui à la production ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général commun Occitanie Sud-Ouest ;
- Madame Valérie Lahouste, responsable du pilotage budgétaire au sein du secrétariat général commun Occitanie Sud-Ouest.

## **Annexe 3**

- Madame Emmanuelle Mauchretien, chef de la mission affaires générales et appui à la production ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général commun Occitanie Sud-Ouest ;
- Madame Valérie Lahouste, responsable du pilotage budgétaire au sein du secrétariat général commun Occitanie Sud-Ouest.

## **Annexe 4**

- Monsieur Pascal Sauvagnac, directeur adjoint ;
- Madame Emmanuelle Mauchretien, chef de la mission affaires générales et appui à la production ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général commun Occitanie Sud-Ouest ;
- Madame Valérie Lahouste, responsable du pilotage budgétaire au sein du secrétariat général commun Occitanie Sud-Ouest.

## **Annexe 5**

- Monsieur Pascal Sauvagnac, directeur adjoint ;
- Madame Emmanuelle Mauchretien, chef de la mission affaires générales et appui à la production ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général commun Occitanie Sud-Ouest ;
- Madame Valérie Lahouste, responsable du pilotage budgétaire au sein du secrétariat général commun Occitanie Sud-Ouest.

### **Au sein du département infrastructures et risques**

Pour le département, Monsieur Pascal Sauvagnac ;

- Pour le groupe ouvrage d'art, béton, Monsieur Cyril Guignard ;
- Pour le groupe risques naturels, ingénierie, géologie, géo-mécanique, Monsieur Philippe Laheurte ;
- Pour le groupe infrastructures routières et aéronautiques, Madame Marie Ripoché M'balla et Monsieur Arnaud Mazars.

### **Au sein du département territoires**

Pour le département, Monsieur Guillaume Cantagrel ;

- Pour le groupe mobilités, Madame Fabienne Guillemot ;
- Pour le groupe observation satellitaire et changement climatique, Monsieur Arnaud Ceyte ;
- Pour le groupe transition des territoires, Monsieur Christophe Sabot ;
- Pour le groupe de recherche systèmes de transports intelligents, Monsieur Guillaume Saint-Pierre ;
- Pour la mission bâtiment durable, Madame Nathalie Lara.

### **Au sein de la mission affaires générales et appui à la production**

Pour la mission affaires générales et appui à la production, Madame Emmanuelle Mauchretien.

### **Au sein de l'agence de Montpellier**

Pour l'agence, Monsieur Manuel Martinez ;

- Pour le groupe mobilités et aménagements, Monsieur Benjamin Saubion ;
- Pour le groupe territoires et littoral, Madame Elodie Kleszczewski.

## **Annexe 6**

- Monsieur Pascal Sauvagnac, directeur adjoint ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général ;
- Madame Emmanuelle Mauchretien, chef de la mission affaires générales et appui à la production ;